



**BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
**du 20 mars 2024 à 9h**  
**Salle de réunion de la CCEV**  
**\*\*\***  
**PROCES-VERBAL DE SÉANCE**

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt mars, à neuf heures, les membres de bureau de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay se sont réunis à la salle de réunion de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay sur la convocation qui leur a été adressée par la Présidente, Mme Annick BROSSIER.

Date de la convocation : 14 mars 2024

En exercice : 20

Quorum : 11

16 membres du bureau étaient présents : Mme Annick BROSSIER, M. Gérard SAUGET, M. Alain REUILLON (départ à 9h30 après l'étude du budget « Service de gestion des déchets » du budget principal 2024), M. Gilles BRANCHOUX, M. William GUIMPIER, M. Bruno TAILLANDIER, M. Jean AUFRERE, M. Georges BIDEAUX, Mme Christiane HUOT, M. Philippe KOCHER, M. Francis JOURDAIN, M. Guy LEVEQUE, Mme Chantal GODART, M. Claude DOUCET, M. Joël RETY, M. Jean-Charles GUILLET

Étaient absents/excusés : M. Alain POURNIN, M. Patrick GARGAUD, Mme Evelyne PICAUD, M. Michel BRUNET

Secrétaire de séance : M. William GUIMPIER

Participaient également : M. Alice CAILLAT, Directrice générale des services, M. Charles GIRAULT, comptable

**Ordre du jour** :

1. Approbation du procès-verbal du 26 février 2024
2. Prorogation du bail précaire de M. Jean-Noël COUTON à l'Espace Gâtines
3. Préparation des budgets principal et annexes « abattoir » et « aménagement des zones d'activité » 2024
4. Gestion du gymnase de Valençay
5. Suites à donner à la convention Petites Villes de Demain
6. Questions diverses (création d'une régie d'avances de l'OTSI, désignation d'un référent « ambroisie », proposition d'une réunion d'information sur la Défense Incendie, taux de vacance des logements sociaux de la CCEV, etc.)

En préambule, la Présidente adresse ses remerciements à M. Claude DOUCET, vice-Président du Conseil Départemental pour la soirée d'attribution du FAR 2024 qui était très réussie.

**Dossier n°1 : Approbation du procès-verbal du bureau communautaire du 4 octobre 2023 DB2024\_028**

La Présidente demande à l'assemblée si elle a des remarques à formuler concernant le procès-verbal du bureau communautaire du 26 février 2024 qui leur a été adressé le 14 mars 2024.

M. Philippe KOCHER demande que ses propos à la page 9 soient modifiés comme suit :

**Formulation initiale** : « Il faudrait acheter une autre dameuse vibreuse. »

**Nouvelle formulation** : « On a plus besoin d'une dameuse vibreuse que d'un anémomètre, qui ne sert pas à grand-chose. »

**Pour** : 14

**Contre** : 0

**Abstention** : 1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des délégués votants, les délégués absents lors de la séance du 26 février 2024 ne prenant pas part au vote, et M. Claude DOUCET s'abstenant, le bureau communautaire approuve le procès-verbal du bureau communautaire du 26 février 2024 sous réserve de la modification sollicitée par M. Philippe KOCHER.

Compte tenu des impératifs de M. Alain REUILLON, vice-Président délégué au service de gestion des déchets, qui doit quitter la séance à 9h30, la Présidente propose que soit évoqué dans un premier temps le dossier n°3 portant sur la préparation du budget principal 2024, en particulier celui du service de gestion des déchets.

Les membres du bureau approuvent cette proposition à l'unanimité.

## **Dossier n°3 : Préparation des budgets principal et annexes « abattoir » et « aménagement des zones d'activité » 2024**

### **1) Budget principal 2024 – Service de gestion des déchets**

*Cf. document présenté page 3*

Alain REUILLON explique que le déficit (96 k€) du budget du service de gestion des déchets en 2023 est dû principalement aux déchetteries (+ 60k€ dus à une augmentation des volumes traités) et au recyclage du SYTOM (+60 k€). En 2024, le coût du SYTOM passe à 220 €/T contre 150 € en 2023 auxquels s'ajoutent les baisses des reprises sur les matériaux en recettes. Les prévisions budgétaires font apparaître un déficit en 2024 de 290 k€.

Alain REUILLON évoque la solution de la recyclerie (visites en cours dans le cadre du programme LIFE). Également, il semble qu'une solution d'externalisation des déchets des professionnels se crée à Châteauroux. Il faudra négocier avec les artisans mais cela permettra de baisser les tonnages en déchetterie. Enfin, la TGAP augmente de 6 € par tonne en 2024 et 7 € en 2025 soit de 51 € en 2023 à 64 € en 2025.

Alain REUILLON explique qu'il aurait été nécessaire de revaloriser dès 2023 le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères. En 2024, pour équilibrer le budget, il faut passer le taux à 20% ce qui représente une augmentation de près de 18%.

La Présidente répond que ce choix n'avait pas été fait car en 2023, la pression de l'inflation sur les ménages avait été jugée telle par les élus qu'ils ne souhaitent pas en rajouter en augmentant la fiscalité. Il faut replacer ce choix dans le contexte de l'époque.

Bruno TAILLANDIER : Ne pourrait-on pas faire réaliser le tri en local, par une association d'insertion, ce qui permettrait de baisser les coûts ? Je suis très inquiet pour l'avenir. Ce n'est pas normal de faire porter l'augmentation de la TGAP de manière identique pour tout le monde. Ceux qui ont intégré une démarche vertueuse devraient être encouragés en ayant une TGAP réduite.

La Présidente indique que le service comptabilité a réalisé des simulations pour évaluer l'impact du passage de taux de TEOM de 17% à 20%. Cela représente environ 30 € par an pour une maison de valeur moyenne. Mais attention, les entreprises paient aussi de la TEOM et pour elles, l'impact sera beaucoup plus fort, parfois en milliers d'euros pour les plus importantes.

Philippe KOCHER : Je déplore l'absence de concurrence entre les entreprises qui répondent à nos marchés. Jusqu'où va-t-on augmenter la TEOM pour absorber ces dépenses ?

Gilles BRANCHOUX : On entend régulièrement les contribuables se plaindre que la TEOM augmente alors que la qualité du service baisse.

Bruno Taillandier : Une meilleure communication doit éclairer les habitants sur les taxes et le coût du traitement.

Philippe KOCHER : Ne pourrait-on pas étudier la mise en place d'une taxe incitative ?

Alain REUILLON répond que pour cela, il faudra supprimer les points de regroupement et revenir à du porte à porte en intégralité. Cela augmentera les coûts de collecte, d'autant plus que le camion ne pourra pas passer partout. Le Blanc voulait la mettre en place mais l'a reportée à 2025.

Document présenté :

## EVOLUTION DU COUT DU SERVICE ORDURES MENAGERES

**Etabli selon les comptes administratifs**

Déchetteries comprises

ANNEES	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Prévu	Réalisé	taux 17%
	2020	2021	2022	2023	2023	PREVU 2024
Charges à caractère général	1 338 218,33	1 355 501,43	1 671 066,59	1 835 000,00	1 856 968,49	2 075 000
Charges de personnel	88 765,02	109 375,33	132 096,31	114 000,00	110 370,55	120 000
Autres charges de gestion courante	1 118,50	1 783,09	262,95	1 500,00	1 111,65	1 500
Charges exceptionnelles	14 564,81	621,52	74,40	0,00	66,91	
Amortissements	12 340,35	12 340,36	12 232,97	13 000,00	11 747,85	15 000
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 455 007,01</b>	<b>1 479 621,73</b>	<b>1 815 733,22</b>	<b>1 963 500,00</b>	<b>1 980 265,45</b>	<b>2 211 500</b>
Taxe OM	1 213 048,00	1 374 905,00	1 510 240,00	1 600 520,00	1 601 327,00	1 663 885
Atténuation de charges	89 733,85	162 462,16	171 981,41	191 000,00	192 799,91	193 000
Produits des services	87 685,44	102 663,42	84 718,20	85 000,00	77 763,20	64 000
Subventions			10 751,53	10 000,00	12 005,70	0
Autres produits de gestion courante	382,30	200,05	0,00	0,00	0,00	0
Produits exceptionnels		76 146,63	0,00	0,00	0,00	0
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 390 849,59</b>	<b>1 716 377,26</b>	<b>1 777 691,14</b>	<b>1 886 520,00</b>	<b>1 883 895,81</b>	<b>1 920 885</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>-64 157,42</b>	<b>236 755,53</b>	<b>-38 042,08</b>	<b>-76 980,00</b>	<b>-96 369,64</b>	<b>-290 615</b>
Taux de TEOM	14,20%	16%	17%	17%		<b>17,00%</b>

Bruno TAILLANDIER : Je vous informe que je suis contre cette augmentation du taux de TEOM de 17% à 20% mais, par solidarité avec les autres élus, je voterai pour.

Annick BROSSIER : Si les élus sont interpellés, ils doivent répondre que le budget principal ne peut pas absorber les 300 000 € du déficit du service de gestion des déchets.

Le bureau communautaire émet un avis favorable au passage de 17% à 20% du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Cet avis sera soumis au conseil communautaire du 9 avril 2024.

Départ de M. Alain REUILLON

## 2) Budget principal 2024 – Recettes fiscales

Document présenté :

<b>RECETTES FISCALES PREVISIONNELLES 2023 PRESENTEES AU BUDGET</b>										
<i>Régime de Fiscalité Professionnelle Unique (FPU)</i>										
<i>Mise à jour du 15/03/2024</i>										
		<b>ANNEE 2023</b>					<b>ANNEE 2024</b>			Evolution : reçu 2023/ prévu 2024
RESSOURCES	Modalités	Bases - prévision	Taux	Produits à recevoir	Bases réelles	Montants perçus	Bases - prévision	Taux	Produits à recevoir	
TAXE D'HABITATION	Vote du taux en fonction des bases prévisionnelles	2 543 689 €	7,54%	191 794 €	2 539 759 €	191 152 €	2 480 000 €	7,54%	186 992 €	4 160 €
	Fraction de TVA - Prévu			862 363 €		843 171 €			881 242 €	38 071 €
	Fraction de TVA - Régularisation N-1								-7 345 €	7 345 €
TAXE FONCIERE SUR LE BATI	Vote du taux en fonction des bases prévisionnelles	9 282 000 €	2,00%	185 640 €	9 287 937 €	174 859 €	9 670 000 €	2,00%	193 400 €	18 541 €
	Part relative aux exonérations compensées			6 005 €		6 009 €	4,11%		6 674 €	
TAXE FONCIERE SUR LE NON BATI	Vote du taux en fonction des bases prévisionnelles	1 687 000 €	1,96%	33 065 €	1 688 039 €	30 781 €	1 755 000 €	1,96%	34 398 €	3 617 €
	Taxe additionnelle sur le FNB					10 175 €			10 948 €	773 €
	Dégrèvement Jeunes Agriculteurs			4 €		-201 €	3,97%		5 €	
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)	Vote du taux en fonction des bases prévisionnelles	1 131 327 €	22,00%	248 892 €	1 229 986 €	270 597 €	1 212 000 €	22,00%	266 640 €	17 748 €
	Part relative aux exonérations compensées			81 169 €		99 945 €	-1,46%		117 922 €	17 977 €
CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)	Fraction de TVA - Prévu			294 000 €		302 855 €	Estimation		321 563 €	18 708 €
	Fraction de TVA - Régularisation N-1								-2 370 €	2 370 €
	Part relative aux exonérations compensées			308 €		308 €			0 €	308 €
IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau)				83 262 €		90 869 €			103 038 €	12 169 €
dont détail estimatif										
⇒ production d'électricité photovoltaïque				3 895 €		3 896 €			4 168 €	
⇒ transformateurs électriques				30 164 €		30 164 €			32 249 €	
⇒ stations radioélectriques				39 394 €		47 007 €			56 141 €	
⇒ canalisations de gaz				9 809 €		9 802 €			10 480 €	
TASCOM (Taxe Sur les Surfaces Commerciales)				63 126 €		72 230 €			24 016 €	48 214 €
Prélèvement FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources)						-581 464 €			-581 464 €	0 €
<b>MONTANT TOTAL</b>				<b>1 468 164 €</b>		<b>1 511 286 €</b>			<b>1 555 659 €</b>	<b>65 207 €</b>

Prévu 2023	Reçu 2023		Prévu 2024	Evolution
1 468 164 €	1 511 286 €	Recettes fiscales	1 555 659 €	65 207 €
375 800 €	375 793 €	Dotation d'intercommunalité	373 900 €	-1 893 €
336 000 €	336 428 €	Dotation de compensation	330 867 €	-5 561 €
<b>2 179 964 €</b>	<b>2 223 507 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 260 426 €</b>	<b>57 753 €</b>
- €	127 782 €	FPIC	- €	-127 782 €
<b>2 179 964 €</b>	<b>2 351 289 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 260 426 €</b>	<b>-70 029 €</b>

Charles GIRAULT : Concernant la TASCUM, je précise que le montant indiqué est conforme à celui fourni par les services fiscaux mais que ce dernier ne prévoit pas la taxe que paie le plus gros contributeur. En 2023, ce fut déjà le cas et une régularisation est venue en cours d'année rectifier les choses. En l'occurrence, ce contribuable représente à lui seul près de la moitié de la TASCUM reçue. En réalité, le montant à percevoir devrait être supérieur à 70 000 €.

Par ailleurs, la CCEV pourrait aussi envisager la taxe sur les logements vacants.

Bruno TAILLANDIER : On manque de logements sur le territoire. Quand une maison est vendue, elle est rachetée pour faire un gîte. Cette taxe pourrait être incitative.

Annick BROSSIER : La taxe sur les résidences secondaires inciterait les propriétaires de résidences secondaires à vendre.

Jean AUFRERE : Si la CCEV les met en place, les communes doivent aussi le faire.

Charles GIRAULT : Avant de mettre en place la taxe sur les logements vacants, il faut que les communes fassent le point sur leur propre parc. Sinon, elles pourraient être les premiers contributeurs.

**Le bureau communautaire propose que la mise en place de la taxe sur les logements vacants et celle sur les résidences secondaires soient étudiées en 2024** pour que le conseil communautaire puisse statuer avant le 30 septembre 2024 (pour une mise en place en 2025).

### 3) Budget principal 2024 – section d'investissement

Document présenté suite aux arbitrages du bureau communautaire du 26 février 2024 :

#### DEPENSES OBLIGATOIRES

Déficit des restes à réaliser	Solde N-1	140 450 €
Emprunts - capital	Remboursement en capital des emprunts (et cautions)	135 000 €
DEV ECO	Actionnariat SEM Territoires Développement	218 000 €
	Aide à l'immobilier d'entreprises + Fonds partenarial de proximité	25 000 €
VOIRIE	Panneaux de signalisation	10 000 €
MATERIEL INFORMATIQUE	OTSI	22 700 €
MUSEE	Remise en état du sol des toilettes + caisse enregistreuse + matériel informatique	12 500 €
SENTIER B. RABIER	Développements Application mobile SDBR - Intégration Tourinsoft	3 450 €
ASSAINISSEMENT	Etude de transfert de la compétence	50 000 €
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>617 100 €</b>

## DEPENSES A STATUER

BATIMENTS COMMUNAUTAIRES	DATI - Pointage (déchetteries, musée, médiathèques)	5 950 €
	Chapiteaux, anémomètre et lests, 2 plateformes avec garde-corps (Musée-Médiathèque) au lieu de 4	6 300 €
	Remplact PARTNER par véhicule 9 places	35 000 €
	Utilitaire et matériel pour entretien des locaux en régie	0 €
	ABATTOIR - Participation aux travaux	200 000 €
	Armoires produits dangereux	12 500 €
DECHETTERIES	Levée de doute (3 300 €) et contrôle d'accès (101 500€)	3 300 €
OM	Conteneurs + Colonne verre fixes	35 000 €
ESPACE GATINES	Petits travaux : rénovation bureau 5 et AJEV + mise en conformité éclairage sécurité + menuiseries entrées	15 800 €
	Achat matériel animation, musique, MAO, espace numérique	13 005 €
MEDIATHEQUE ECUEILLE	Banquette de lecture	2 800 €
	Achat mobilier + grilles d'exposition	5 150 €
MUSEE	Enseigne	6 000 €
	Remplacement éclairage	0 €
SIEGE VALENCAY	Achat matériel : mobilier + informatique (imprévus)	12 000 €
	Travaux sur le bâtiment : éclairage locaux, menuiseries	7 700 €

**SOUS-TOTAL**

**360 505 €**

**TOTAL DEPENSES**

**977 605 €**

1 933 533 €

**CREDITS DISPONIBLES**

955 928 €

Excédent d'investissement reporté 2023	423 140 €
FCTVA	75 000 €
Affectation supplémentaire	0 €
Subventions diverses	102 500 €
Emprunt	0 €
Fonds de concours communaux	0 €
Virement de la section de fonctionnement	541 627 €
Amortissements	200 000 €
Participations financières SEM Territoires Développement	218 000 €

**TOTAL RECETTES**

**1 560 267 €**

**EXCEDENT**

**582 662 €**

Proposition du Bureau du 20 mars : Réserves pour ouvrages d'art - article 2313

Travaux à programmer pour 2025	Ponts Langé - Ecueillé (auxquels il faudra ajouter Vicq)	876 000 €
	Reste à charge si subvention à 80%	175 200 €

Concernant les systèmes d'alerte pour les agents isolés (DATI), les membres du bureau proposent de ne pas retenir les systèmes permettant la transmission des demandes d'enlèvement de bennes pour les déchetteries.

**Un budget de 2 500 € est inscrit pour cette dépense** (DATI simples) mais avant de la réaliser, les membres du bureau demandent que les devis leur soient à nouveau présenter.

Concernant les plateformes de travail, **les membres du bureau proposent l'acquisition de deux plateformes de travail** (les deux modèles étant différents) qui seront mises en place à la médiathèque d'Ecueillé et au Musée de l'Automobile.

Afin de parvenir à l'équilibre du budget, l'excédent d'investissement sera affecté à la remise en état des ponts.

#### **4) Budget principal 2024 – section de fonctionnement**

*Cf. document présenté pages 8 à 17*

Philippe KOCHER : Il faudrait faire attention à ne pas titulariser tous les agents (notamment en cas de réussite au concours), si on ne veut pas voir les charges de personnels exploser. La titularisation ou la nomination au grade doit correspondre aux besoins de la collectivité.

Annick BROSSIER : Je suis favorable à faire évoluer les agents quand on les en sent capable.

Philippe KOCHER : Je dis simplement qu'il ne faut pas surdimensionner l'équipe par rapport aux besoins de la CCEV.

Annick BROSSIER : Si les élus souhaitent que les dossiers soient traités tranquillement, sans ambition, on peut ne pas faire évoluer les agents. Mais si vous envisagez plus de projets, plus d'ambition pour le territoire, il faudra valoriser les agents qui les mettent en œuvre, surtout s'ils ont du talent pour le faire.

Gérard SAUGET : De toute façon, chaque fois que les élus voudront faire évoluer un agent, il faudra l'autorisation du conseil communautaire. Ce sera donc l'occasion, à ce moment-là, de statuer sur le sujet.

William GUIMPIER : Je trouve dommage que la CCEV fasse venir une entreprise pour changer une ampoule.

Annick BROSSIER : J'ai donné des consignes pour que ce qui peut être fait en régie le soit.

Philippe KOCHER : Concernant la voirie, j'ai informé le vice-Président délégué que 3 jours de point à temps avaient été facturés par l'entreprise alors qu'elle n'est intervenue qu'une seule journée.

Le projet de budget 2024 en section de fonctionnement devra être ajusté compte tenu du passage du taux de TEOM de 17% à 20%.

La version ainsi modifiée sera soumise à l'approbation du conseil communautaire du 9 avril 2024.

BUDGET PRINCIPAL		REALISE 2022	PREVU 2023 M 57	REALISE 2023	Commentaires	PREVU 2024 M 57	Commentaires
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		5 532 233,51 €	6 718 364,47 €	6 041 636,50 €		6 872 212,39 €	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 467 482,38 €	2 939 500,00 €	2 848 133,97 €		3 241 500,00 €	
60611	Eau et assainissement	2 636,14 €	5 000,00 €	3 234,68 €		5 000,00 €	
60612	Energie - Electricité	40 570,25 €	104 000,00 €	44 336,80 €		60 000,00 €	
60613	Chauffage urbain	503,57 €	7 000,00 €	5 931,88 €		10 000,00 €	Gaz Musée Auto
60622	Carburants	5 246,80 €	7 000,00 €	5 266,59 €		7 000,00 €	
60623	OTSI - Fonctionnement					28 000,00 €	sur 9 mois
60631	Fournitures d'entretien	3 707,02 €	5 000,00 €	2 133,82 €		5 000,00 €	
60632	Fournitures de petit équipement	8 179,09 €	12 500,00 €	4 222,34 €		12 500,00 €	
60633	Fournitures de voirie	224,81 €	3 000,00 €	10 071,23 €	Graves (sans main d'œuvre)	10 000,00 €	Graves (sans main d'œuvre)
60636	Vêtements de travail	399,95 €	1 000,00 €	1 953,85 €	Déchetteries	2 000,00 €	Déchetteries/Musée
6064	Fournitures administratives	8 400,18 €	13 000,00 €	14 108,57 €		13 000,00 €	Hors OTSI inscrit au 60623 ?
6065	Livres, disques, cassettes... (bibliothèques et médiathèques)	7 416,95 €	8 000,00 €	7 555,47 €		5 000,00 €	transfert médiathèque de Valençay sur 2 trimestres
6067	Fournitures scolaires (RASED)	415,00 €	1 500,00 €	1 548,66 €		1 500,00 €	
6068	Autres matières et fournitures	31 926,12 €	35 000,00 €	25 912,33 €	dt 22k€ sacs poubelle noirs (4k€) et kraft (18k€)	30 000,00 €	dont 20k€ sacs poubelle noirs et kraft
6078	Autres marchandises	1 281,48 €	2 500,00 €	1 665,54 €		2 500,00 €	
611	Contrats de prestations de services	1 617 679,79 €	1 772 000,00 €	1 914 561,79 €	+10K€ avenant 1 Lot 1 et maj prix de 14%	2 085 000,00 €	Gestion de l'aire d'accueil ?
61351	Locations mobilières	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €		17 000,00 €	Musée 14,5k€-Guignard
61521	Terrains	4 018,34 €	7 000,00 €	8 410,20 €	Entretien déchetteries	10 000,00 €	Entretien déchetteries



BUDGET PRINCIPAL		REALISE 2022	PREVU 2023 M 57	REALISE 2023	Commentaires	PREVU 2024 M 57	Commentaires
615221	Bâtiments publics	9 070,80 €	20 000,00 €	21 204,79 €	dt 3k€ blocs secours + 2,8k€ aérotherme Musée + 2,2k€ curage entrée siège CCEV + 2k€ aire d'accueil + 1,7k€ chéneaux	20 000,00 €	dont entretien toitures 1,8k€ et chéneaux 2k€, nettoyage vitres, alarmes
615228	Autres bâtiments (logements sociaux)	5 970,52 €	15 000,00 €	16 059,69 €		15 000,00 €	Entretien logements sociaux
615231	Voiries	443 080,72 €	543 000,00 €	457 043,64 €	+ 10 k€ de panneaux inscrits en investissement + 46 K€ Régul 2022 (dt 3 k€ en 60633)	480 000,00 €	+ 10 k€ de panneaux inscrits en investissement & 10 k€ au 60633
61551	Matériel roulant	2 164,23 €	3 000,00 €	2 974,81 €	Jumpy janvier 900 €	3 000,00 €	
61558	Autres biens mobiliers	7 214,46 €	10 000,00 €	4 011,32 €		10 000,00 €	
6156	Maintenance	50 738,99 €	52 000,00 €	45 163,51 €	contrôles et logiciers	52 000,00 €	
6161	Multirisques	14 307,48 €	35 000,00 €	31 619,22 €	Nouveaux contrats	33 000,00 €	dont plus-value pour expo Musée
617	Etudes et recherches	17 337,67 €	33 000,00 €	36 285,35 €	OM : 5 k€ + 20 k€ carac + 5 k€ Musée + 9k€ ABC	86 000,00 €	dt ABC 26k€ en 2024 et 60k€ programmiste
6182	Documentation générale et technique	2 762,02 €	4 000,00 €	3 626,16 €		4 000,00 €	
6184	Versements à des organismes de formation	1 276,00 €	1 000,00 €	3 837,60 €	dt 3,2k€ formation barnums	5 000,00 €	dt 2,6k€ Réseau de lecture (PMB)
6188	Autres frais divers	50,00 €	500,00 €	350,00 €		500,00 €	
6225	Indemnités aux régisseurs	110,00 €	500,00 €	110,00 €		500,00 €	
6226	Honoraires	0,00 €	1 000,00 €	1 565,68 €		2 000,00 €	Frais convention Musée

BUDGET PRINCIPAL		REALISE 2022	PREVU 2023 M 57	REALISE 2023	Commentaires	PREVU 2024 M 57	Commentaires
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00 €	1 000,00 €	95,45 €		1 000,00 €	
6228	Divers (SACEM, SACD, GUSO, Régie spectacles, OPAC36)	7 620,08 €	10 000,00 €	7 343,19 €		10 000,00 €	
6231	Annonces et insertions	1 737,76 €	6 000,00 €	0,00 €		3 000,00 €	
6232	Fêtes et cérémonies (PACT)	42 474,03 €	29 000,00 €	23 184,14 €	dt 9k€ PACT + 4k€ animations bibli + 3,6k€ LLG4C + réunions diverses	36 500,00 €	PACT + Animations + Micro-Folie + Vœux + Life + Musée
6233	Foires et expositions	95,00 €	3 000,00 €	15,00 €		0,00 €	
6236	Catalogues et imprimés	27 017,63 €	47 000,00 €	38 414,42 €	report 2022 + Mag + OM + Musée + Rando fiches Sentier BR + Flyers promo services compensés par - de dépenses au 6237 (supprimé en M57)	47 000,00 €	report 2023+ Mag + Musée + Sentier BR + OM captation vidéo et photos + Flyers promo services compensés par - de dépenses au 6237 (supprimé en M57)
6237	Publications	4 352,18 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	
6238	Divers	1 391,83 €	3 000,00 €	150,00 €		3 000,00 €	
6247	Transports collectifs	1 256,00 €	2 000,00 €	1 500,00 €		2 000,00 €	
6251	Voyages et déplacements	8 022,92 €	14 000,00 €	5 605,15 €		10 000,00 €	
6261	Frais d'affranchissement	30,64 €	1 000,00 €	2 794,49 €	Voir article 62875	3 000,00 €	Voir article 62875
6262	Frais de télécommunications	18 197,28 €	22 000,00 €	17 455,76 €		22 000,00 €	
627	Services bancaires et assimilés	121,55 €	500,00 €	562,92 €	Frais bancaires Musée	1 000,00 €	
6281	Concours divers (cotisations...)	3 926,05 €	5 000,00 €	3 524,05 €		5 000,00 €	
6282	Frais de gardiennage	555,00 €	3 000,00 €	2 650,77 €	Déplacements sur alarmes	3 000,00 €	
6283	Frais de nettoyage des locaux	26 805,03 €	35 000,00 €	27 320,65 €	Multis	30 000,00 €	Prévision fin de contrat Multis

BUDGET PRINCIPAL		REALISE 2022	PREVU 2023 M 57	REALISE 2023	Commentaires	PREVU 2024 M 57	Commentaires
62875	Aux communes membres du GFP (remboursement frais de personnel MàD Villentrois - aire d'accueil)	2 961,50 €	10 000,00 €	1 393,98 €	Fermeture de l'aire en 2023 suite incendie	3 000,00 €	Machine à affranchir Valençay
6288	Autres	14 578,23 €	20 000,00 €	23 095,79 €	dt 22k€ gymnase Valençay	23 500,00 €	
63512	Taxes foncières	15 489,48 €	19 000,00 €	15 690,24 €	+ 7% sur les bases	19 000,00 €	+ 3,9% sur les bases
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	4 161,81 €	5 000,00 €	2 572,45 €		5 000,00 €	
<b>012</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES</b>	<b>1 123 281,44 €</b>	<b>1 231 500,47 €</b>	<b>1 193 130,38 €</b>		<b>1 261 000,00 €</b>	<b>2,4%</b>
6218	Autre personnel extérieur	20 100,65 €	18 000,00 €	22 472,82 €	dt 12k€ Convention CMA + 9,5k€ PVD	26 500,00 €	Convention CMA 12,5 k€ + Chef PVD 10k€ + MàJ DUERP-RPS 4k€
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	652,61 €	1 000,00 €	692,14 €		1 000,00 €	
6336	Cotisations aux CDG et CNFPT	14 354,77 €	16 000,00 €	15 592,51 €		18 000,00 €	
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	728,40 €	1 000,00 €	758,51 €		1 000,00 €	
64111	Rémunération principale titulaires	512 435,66 €	580 000,00 €	548 369,69 €	95%	600 000,00 €	9,4%
64113	Titulaires - autres indemnités	1 200,00 €	0,47 €	0,00 €		0,00 €	
64131	Rémunérations non titulaires	243 903,47 €	245 000,00 €	255 128,85 €	104%	245 000,00 €	-4,0%
64132	Non titulaires - SFT	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €		0,00 €	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	137 260,28 €	150 000,00 €	144 992,29 €		150 000,00 €	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	156 179,88 €	175 000,00 €	161 667,72 €		170 000,00 €	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	9 834,25 €	12 000,00 €	10 239,64 €		12 000,00 €	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	23 591,21 €	30 000,00 €	31 001,20 €	Nouveau contrat	35 000,00 €	
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 040,26 €	2 500,00 €	2 215,01 €		2 500,00 €	
<b>014</b>	<b>ATTENUATIONS DE PRODUITS</b>	<b>1 289 567,00 €</b>	<b>1 362 100,00 €</b>	<b>1 296 310,48 €</b>		<b>1 355 512,39 €</b>	<b>-6 587,61 €</b>
7391111	Dégrèvement de taxe foncière sur propriétés non bâties jeunes agriculteurs	201,00 €	500,00 €	234,00 €		500,00 €	

BUDGET PRINCIPAL		REALISE 2022	PREVU 2023 M 57	REALISE 2023	Commentaires	PREVU 2024 M 57	Commentaires
7391118	Autres restitutions au titre de dégrèvement sur contributions directes	1 656,00 €	2 000,00 €	0,00 €		2 000,00 €	
73913	Reversement GEMAPI	0,00 €	0,00 €	1 054,00 €			
739211	Attribution de compensation	400 600,00 €	400 600,00 €	400 600,00 €		400 600,00 €	Impact de Médiathèque Valençay en 2025
739215	Reversements conventionnels de fiscalité (GEMAPI reversée aux syndicats de rivière)	79 416,00 €	97 000,00 €	96 416,00 €	GEMAPI reversée aux syndicats de rivière	97 000,00 €	
739221	FNGIR	581 464,00 €	582 000,00 €	581 464,00 €		582 000,00 €	
7398	Reversement compensation CVAE	0,00 €	0,00 €	7 547,00 €		23 412,39 €	dont imprévus
7498	Reversement subvention AELB - CIVAM	226 230,00 €	280 000,00 €	208 995,48 €	PSE - Année 2	250 000,00 €	PSE - Année 3
<b>023</b>	<b>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>385 264,00 €</b>			<b>270 000,00 €</b>	
<b>042</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>166 889,30 €</b>	<b>242 000,00 €</b>	<b>211 782,53 €</b>		<b>200 000,00 €</b>	
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	
6761	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement	0,00 €	0,00 €	150,00 €		0,00 €	
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	166 889,30 €	242 000,00 €	211 632,53 €	y compris amortissements nouveaux de 2022 - prévoir prorata 2023 (+30 k€)	200 000,00 €	y compris amortissements nouveaux de 2023 (160 k€) - prévoir prorata 2024 (+40 k€)
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>455 335,11 €</b>	<b>502 500,00 €</b>	<b>439 287,40 €</b>		<b>500 000,00 €</b>	<b>17 500,00 €</b>
65311	Indemnités élus	62 637,28 €	65 000,00 €	63 835,56 €		66 500,00 €	
65313	Cotisations de retraite élus	4 708,51 €	5 000,00 €	5 389,96 €		7 500,00 €	
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	12 398,28 €	14 000,00 €	11 669,94 €		14 000,00 €	
65315	Formation	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €		3 000,00 €	

BUDGET PRINCIPAL		REALISE 2022	PREVU 2023 M 57	REALISE 2023	Commentaires	PREVU 2024 M 57	Commentaires
653172	Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	203,06 €	1 000,00 €	213,78 €		1 000,00 €	
6541	Créances admises en non-valeur	348,59 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	
6542	Créances éteintes	0,00 €	1 000,00 €	111,72 €		1 000,00 €	
6558	Autres contributions obligatoires	164 705,92 €	190 000,00 €	188 091,33 €	Participations à des organismes partenaires	170 000,00 €	voir détail
65736211	Versement aux budgets annexes	60 000,00 €	57 000,00 €	57 000,00 €	Subvention d'équilibre Abattoir et ZA	42 000,00 €	Subvention d'équilibre Abattoir
65738	Autres organismes publics (SMPV)	0,00 €	0,00 €	0,00 €		110 000,00 €	Pays OTSI sur 9 mois
65748	Subventions fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	149 616,26 €	165 000,00 €	112 973,68 €	40k€ non versés à l'OTSI	85 000,00 €	Arrêt subv° OTSI
65811	Droits d'utilisation - informatique en nuage	715,00 €	1 000,00 €	0,00 €			voir article 6512
65888	Autres	2,21 €	500,00 €	1,43 €			
<b>66</b>	<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>29 361,22 €</b>	<b>37 000,00 €</b>	<b>35 460,52 €</b>		<b>24 200,00 €</b>	
66111	Intérêts réglés à l'échéance		37 000,00 €	35 478,13 €		24 200,00 €	dt 2,2 k€ ICNE
66112	ICNE - Intérêts rattachés à l'exercice		0,00 €	-661,61 €		0,00 €	
6688	Autres		0,00 €	644,00 €	Frais sur emprunt nouveau	0,00 €	
<b>67</b>	<b>CHARGES SPECIFIQUES</b>	<b>317,06 €</b>	<b>18 500,00 €</b>	<b>17 531,22 €</b>		<b>20 000,00 €</b>	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	317,06 €	18 500,00 €	17 531,22 €	Remboursement PACT 2021	20 000,00 €	
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>5 532 233,51 €</b>	<b>6 718 364,47 €</b>	<b>6 041 636,50 €</b>		<b>7 165 839,39 €</b>	

BUDGET PRINCIPAL		REALISE 2022	PREVU 2023 M 57	REALISE 2023	Commentaires	PREVU 2024 M 57	Commentaires
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		6 611 682,98 €	6 718 364,47 €	6 956 195,23 €		6 872 212,39 €	
002	RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	450 348,46 €	756 049,47 €	756 049,47 €		854 002,39 €	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	554 389,89 €	570 000,00 €	537 720,63 €		576 000,00 €	
619	Rabais, Remises et Ristournes obtenus sur services extérieurs	208 076,06 €	191 000,00 €	185 810,20 €		193 000,00 €	
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	334 905,83 €	368 000,00 €	343 164,43 €	dt 334k€ Abattoir	375 000,00 €	
6459	Remboursement sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	11 408,00 €	11 000,00 €	8 746,00 €	Remboursement forfaitaire SFT	8 000,00 €	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	22 063,07 €	25 000,00 €	20 444,53 €		25 000,00 €	
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	22 063,07 €	25 000,00 €	20 444,53 €		25 000,00 €	
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	141 867,02 €	127 000,00 €	147 657,44 €		191 000,00 €	
7018	Autres ventes de produits finis	46 550,90 €	49 000,00 €	30 954,22 €	Reprise matériaux + soutiens OM	64 000,00 €	OM
70328	Autres droits de stationnement et de location	0,00 €	1 000,00 €	1 260,00 €	AAGDV	1 000,00 €	AAGDV
70612	Redevance spéciale d'enlèvement des ordures	35 682,87 €	36 000,00 €	46 808,98 €		46 000,00 €	
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	53 261,60 €	35 000,00 €	63 104,40 €	Entrées Musée + Festival Voix	58 000,00 €	
7078	Autres marchandises (boutique du Musée)	4 631,51 €	2 000,00 €	3 124,17 €		3 000,00 €	
	Autres marchandises (OTSI)					15 000,00 €	Recettes OTSI sur 9 mois
70875	Par les communes membres du GFP (Rembrst Ecueillé Ascenseur)	0,00 €	1 000,00 €	2 405,67 €		1 000,00 €	
70878	Remboursements de frais par d'autres redevables (dont cours de trombone + Poulaines Gymnase)	1 740,14 €	3 000,00 €	0,00 €	en attente paiement par Poulaines et les communes	3 000,00 €	

BUDGET PRINCIPAL		REALISE 2022	PREVU 2023 M 57	REALISE 2023	Commentaires	PREVU 2024 M 57	Commentaires
<b>73</b>	<b>IMPOTS ET TAXES</b>	<b>1 196 783,00 €</b>	<b>876 963,00 €</b>	<b>1 288 408,00 €</b>		<b>1 209 690,00 €</b>	
73211	AC - Attribution de compensation	14 600,00 €	14 600,00 €	14 600,00 €		14 600,00 €	
732221	FPIC	361 418,00 €	0,00 €	127 782,00 €		0,00 €	
7351	Fraction de TVA - TH	820 765,00 €	862 363,00 €	843 171,00 €		873 897,00 €	
7352	Fraction de TVA - CVAE	0,00 €	0,00 €	302 855,00 €		321 193,00 €	
<b>731</b>	<b>FISCALITE LOCALE</b>	<b>2 757 845,86 €</b>	<b>2 841 380,00 €</b>	<b>2 604 178,21 €</b>		<b>2 655 353,00 €</b>	
73111	Impôts directs locaux (THA, TFBA, TFNBA,CFE)	643 057,00 €	680 380,00 €	693 144,00 €	Selon état 1259 + 5,8%	681 430,00 €	
73112	Cotisation sur valeur ajoutée des entreprises	335 372,00 €	294 000,00 €	0,00 €	compensation = moyenne 2020-2023 (hypothèse)	0,00 €	Suppression 2023, Voir 7352
73113	Taxe sur les surfaces commerciales	72 230,00 €	70 000,00 €	76 313,00 €		75 000,00 €	Prévu 24 k€
73114	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau	90 869,00 €	94 000,00 €	100 518,00 €		103 038,00 €	
73118	Autres contributions directes	296,00 €	0,00 €	12 786,00 €	Rôles supplémentaires	0,00 €	
73133	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés	1 510 240,00 €	1 600 000,00 €	1 601 327,00 €	+6% de bases et maintien du taux	1 663 885,00 €	+3,8% de bases et taux de 17 à 20% (+17,6%)
73136	Taxe sur la gestion des milieux aquatiques et risque d'inondations	78 255,00 €	80 000,00 €	79 557,00 €	Syndicats de rivière (autofinancement 17 k€)	97 000,00 €	
731721	Taxes de séjour	27 526,86 €	23 000,00 €	40 533,21 €		35 000,00 €	
<b>74</b>	<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>1 277 345,07 €</b>	<b>1 359 672,00 €</b>	<b>1 454 791,53 €</b>		<b>1 250 067,00 €</b>	
741124	Dotation d'intercommunalité	377 675,00 €	375 800,00 €	375 793,00 €		373 900,00 €	Estimation AMF
741126	Dotation de compensation des groupements de communes	338 393,00 €	336 000,00 €	336 428,00 €		330 867,00 €	Estimation AMF
744	FCTVA	57 292,76 €	70 000,00 €	129 922,76 €	+ 40 k€ de 2022	70 000,00 €	sur 615231
74718	Autres : ETAT - Autres participations d'insertion	62 822,46 €	17 500,00 €	17 500,00 €	France Service : 50/50 MSA	17 500,00 €	France Service : 50/50 MSA

BUDGET PRINCIPAL		REALISE 2022	PREVU 2023 M 57	REALISE 2023	Commentaires	PREVU 2024 M 57	Commentaires
7472	Région	33 251,50 €	41 000,00 €	44 500,99 €	PACT (2023 - 16,4 k€ + 2022 - 24,5 k€)	41 800,00 €	PACT (2024)
7473	Département	0,00 €	0,00 €	3 200,00 €	CD36 Etude Musée	0,00 €	
74741	Communes membres du GFP	43 228,60 €	85 000,00 €	87 603,43 €	Fonds de concours voirie 2022	80 000,00 €	Fonds de concours voirie 2023
74758	Autres groupements	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €		50 000,00 €	SMPV Programmiste
747888	Autres organismes (ADEME, CAF...)	266 996,45 €	305 000,00 €	345 492,68 €	dt 304k€ PSE + 25k€ conseiller numérique + 12k€ ADEME Caractérisation + 2,6k€ CAF AAdGV + 2k€ CAF AJEV	180 000,00 €	dt PSE 160 k€ + conseiller numérique 20k€
74832	Etat - Compensation au titre des exonérations de CFE	8 856,30 €	99 945,00 €	99 945,00 €	M57 - modification	100 000,00 €	
74833	Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	81 477,00 €	8 000,00 €	6 435,00 €	M57 - modification	6 000,00 €	
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	6 009,00 €	6 427,00 €	0,00 €	M57 - modification	0,00 €	
74836	Attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle	1 343,00 €	0,00 €	7 970,67 €	M57 - modification	0,00 €	En baisse selon PLF (-3,8%)
<b>75</b>	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>200 689,21 €</b>	<b>161 000,00 €</b>	<b>143 595,46 €</b>		<b>109 600,00 €</b>	
752	Revenus des immeubles	177 447,76 €	160 000,00 €	135 405,73 €	Fin bail RIOLAND septembre (3,5k€/mois)	105 600,00 €	OPAC 80k€, SEBN 12k€, Gâtines, Vernat Ecueillé
75888	Autres	23 241,45 €	1 000,00 €	8 189,73 €	Rembt RIOLAND + sinistre AAGdV	4 000,00 €	Rembt assurances
<b>76</b>	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>1,30 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,45 €</b>		<b>0,00 €</b>	



BUDGET PRINCIPAL		REALISE 2022	PREVU 2023 M 57	REALISE 2023	Commentaires	PREVU 2024 M 57	Commentaires
77	PRODUITS SPECIFIQUES	10 350,10 €	1 300,00 €	3 349,51 €		1 500,00 €	
773	Mandats annulés ou atteints par déchéance quadriennale	10 350,10 €	1 300,00 €	3 199,51 €	dont PACT 2022	1 500,00 €	
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	150,00 €			

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 611 682,98 €	6 718 364,47 €	6 956 195,23 €		6 872 212,39 €	
----------------------------	----------------	----------------	----------------	--	----------------	--

Pour mémoire DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 532 233,51 €	6 718 364,47 €	6 041 636,50 €		6 872 212,39 €	
---	----------------	----------------	----------------	--	----------------	--

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT    1 079 449,47 €                    0,00 €                    914 558,73 €

### 5) Budget annexe « abattoir » 2024

Document présenté :

FONCTIONNEMENT											
DEPENSES					RECETTES						
Chapitres		Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Propositions budget 2024	Chapitres		Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Propositions budget 2024
011	Charges de gestion générale	194 028,93 €	288 255,91 €	264 380,25 €	290 929,92 €		Excédent reporté	- €	35 655,91 €	35 655,91 €	7 929,92 €
012	Charges de personnel	330 696,01 €	335 000,00 €	334 834,57 €	375 000,00 €		Remboursement sur rémunérations	1 421,03 €	500,00 €	1 456,91 €	5 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	2 730,95 €	8 000,00 €	- €	1 000,00 €		Vente de produits et services	576 326,84 €	605 000,00 €	591 119,15 €	691 500,00 €
66	Intérêts des emprunts	1 621,34 €	2 100,00 €	1 203,63 €	1 000,00 €		<b>Produits except. (dont subv° d'équilibre)</b>	<b>30 048,02 €</b>	<b>47 000,00 €</b>	<b>47 000,00 €</b>	<b>37 500,00 €</b>
67	Charges exceptionnelles	253,01 €	1 800,00 €	265,54 €	1 000,00 €		Autres produits de gestion courante	- €	2 000,00 €	- €	2 000,00 €
68	Amortissements des biens et provision	64 603,94 €	70 000,00 €	68 810,88 €	75 000,00 €		Reprise sur provisions	2 730,95 €	- €	- €	- €
020	<b>Virement à l'investissement</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>20 000,00 €</b>		Amortissements des subventions	14 729,67 €	15 000,00 €	14 729,67 €	20 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>593 934,18 €</b>	<b>705 155,91 €</b>	<b>669 494,87 €</b>	<b>763 929,92 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>625 256,51 €</b>	<b>705 155,91 €</b>	<b>689 961,64 €</b>	<b>763 929,92 €</b>
					dont Retrait 1 agent mutation interne + 1 K€ Visites médicales et autres frais RH + 3k€ remplacements	<b>RESULTAT</b>		<b>31 322,33 €</b>		<b>20 466,77 €</b>	<b>- €</b>
										<b>+7,5k€ livraison + 95k€ reval red env pour 690 TEC</b>	

INVESTISSEMENT											
DEPENSES						RECETTES					
art	Objet	Réalisé 2023	RAR	Ajouts BP 2024	TOTAL BP 2024		Objet	Réalisé 2023	RAR	Ajouts BP 2024	TOTAL BP 2024
001	Déficit 2022	28 079,57 €	- €	34 236,85 €	34 236,85 €	001	Excédent N-1	- €	- €	- €	- €
040	Op° ordre sect° - Amortissements sur	14 729,67 €	- €	20 000,00 €	20 000,00 €	040	Amortissements des biens	68 810,88 €	- €	75 000,00 €	75 000,00 €
1641	Emprunts	18 564,97 €	- €	19 000,00 €	19 000,00 €	1068	Affectation	8 079,57 €	- €	12 536,85 €	12 536,85 €
2031	Études pour extension	2 490,00 €	- €	20 000,00 €	20 000,00 €	1311	Etat	18 205,44 €	16 700,00 €	10 000,00 €	26 700,00 €
2131	Travaux sur bâtiments	29 515,47 €	10 000,00 €	90 000,00 €	100 000,00 €	1312	Région	25 000,00 €	25 000,00 €	377 000,00 €	402 000,00 €
2131	Extension Abattoir	22 450,00 €	- €	1 860 000,00 €	1 860 000,00 €	1347	Etat - DETR	- €	- €	377 000,00 €	377 000,00 €
2157	Acquisition matériel divers	38 503,06 €	10 000,00 €	50 000,00 €	60 000,00 €	<b>1641</b>	<b>Emprunt/Subv° d'équipement</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>1 200 000,00 €</b>	<b>1 200 000,00 €</b>
						021	Virement du fonctionnement	- €	- €	20 000,00 €	20 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>154 332,74 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>2 093 236,85 €</b>	<b>2 113 236,85 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>120 095,89 €</b>	<b>41 700,00 €</b>	<b>2 071 536,85 €</b>	<b>2 113 236,85 €</b>
<b>RESULTAT</b>								<b>- 34 236,85 €</b>	<b>21 700,00 €</b>	<b>- 21 700,00 €</b>	<b>- €</b>

**Le bureau communautaire propose de soumettre cette version à l'approbation du conseil communautaire du 9 avril 2024.**

#### Dossier n°2 : Hôtel d'entreprises Espace Gâtines : demande de location de deux bureaux de l'entreprise VALEX

DB2024\_029

La Présidente informe le bureau communautaire que l'entreprise VALEX (vente et entretien d'extincteurs) a sollicité la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay pour la location des deux bureaux identifiés bureau n°6 et bureau n°7 au sein de l'hôtel d'entreprises de l'Espace Gâtines pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre 2024.

M. Jean-Noël Couton, gérant de l'entreprise VALEX, occupe actuellement ces lieux avec un bail précaire se terminant au 30 avril 2024, date initialement programmée comme sa fin d'activité. Cette prévision de cessation définitive se trouve décalée et l'entreprise VALEX poursuivra son activité jusqu'au 30 septembre 2024. En conséquence, VALEX souhaite prolonger la location des bureaux jusqu'à ce terme soit pour une période de 5 mois.

La Présidente propose de mettre à disposition les bureaux n°6 (16,42 m<sup>2</sup>) et n°7 (18,13 m<sup>2</sup>) au tarif mensuel respectif de 131,36 € HT et 199,43 € HT, charges locatives comprises, sur la base de baux précaires, l'entrepreneur s'engageant au préalable à renoncer à l'application d'un bail commercial.

Il est proposé que les baux, qui débuteront le 1<sup>er</sup> mai 2024, aient une durée de 5 mois.

Pour mémoire, les tarifs de location votés par délibération n°2018/100 du 10 juillet 2018 et applicables depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018 sont les suivants :

	Durée d'existence de l'entreprise			
	- de 6 mois	de 7 à 12 mois	13 à 24 mois	+ de 24 mois
Loyer HT / m <sup>2</sup> / mois	0 €	3,65 €	6,30 €	8,00 €
Charges locatives HT / m <sup>2</sup>	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3,00 €</b>	<b>6,65 €</b>	<b>9,30 €</b>	<b>11,00 €</b>

Cette entreprise ayant plus de 24 mois d'existence, les montants qui s'appliquent à elle sont de 8 € HT de loyer par m<sup>2</sup> et 3 € HT de charges par m<sup>2</sup>.

Il convient de statuer sur le dossier.

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Vu la délibération du 9 février 2015 fixant la durée maximale des baux précaires à 35 mois,

Vu la délibération DCC2020\_090 du 15 juillet 2020 autorisant le bureau communautaire à prendre toute décision pour l'admission des entreprises au sein de l'Espace Gâtines,

Vu la délibération du 10 juillet 2018 validant l'augmentation des tarifs de l'hôtel/pépinière d'entreprises de l'Espace Gâtines à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018,

Vu la demande formulée par l'entreprise VALEX,

Considérant que l'entreprise VALEX s'est engagée au préalable à renoncer à l'application d'un bail commercial,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le bureau communautaire autorise la Présidente à signer avec l'entreprise VALEX le bail précaire d'une durée de 5 mois, jusqu'au 30 septembre 2024, pour la location :

- du bureau n° 6 de l'hôtel d'entreprises de l'Espace Gâtines d'une superficie de 16,42 m<sup>2</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024, moyennant un loyer mensuel de 131,36 € HT,
- du bureau n° 7 de l'hôtel d'entreprises de l'Espace Gâtines d'une superficie de 18,13 m<sup>2</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024, moyennant un loyer mensuel de 145,04 € HT auquel s'ajoute 54,39 € HT de charges soit un total de 199,43 € HT,

et autorise la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

#### **Dossier n°4 : Gestion du gymnase de Valençay**

La Présidente rappelle que chaque année, la CCEV refacture l'usage du gymnase du collège par les collégiens originaires de Poulaines à la commune de Poulaines. Cette refacturation date de 2001, année de la dissolution du SIVOM qui gérait le gymnase et le transport scolaire des collégiens.

A ce titre, elle explique avoir été interpellée par le Maire de la commune de Poulaines qui était surpris du doublement de la facture et en remettait en cause le fondement.

Les services de la CCEV ont expliqué que cette hausse du montant résultait d'une mise à jour du contrat d'assurance et de l'augmentation substantielle du temps passé par les agents de la commune de Valençay à l'entretien.

Ils ont en outre interrogé la Maison des Sports du Conseil départemental pour vérifier la légalité de la refacturation. Cette dernière a confirmé la gratuité de l'accès aux équipements sportifs du collège, dès lors que les investissements ont bénéficié d'une subvention du Conseil Départemental. Ceci étant, elle n'a pas confirmé l'impossibilité de facturer les frais d'entretien à la commune de Poulaines, considérant que cette dernière n'est pas membre de la CCEV.

La Présidente indique que, compte tenu de l'état des finances de la commune de Poulaines, le Maire a indiqué étudier la possibilité d'être rattaché à la carte scolaire du collège de Chabris pour lequel l'accès aux équipements sportifs est gratuit. Elle précise que cela représente 27 élèves soit environ 10% des effectifs du collège de Valençay.

M. Claude DOUCET indique prendre l'attache des juristes du Département pour s'assurer de la légalité de la refacturation.

La Présidente propose qu'en parallèle, un courrier soit adressé au Maire de Poulaines pour lui indiquer que la CCEV cherche à clarifier la situation. Dans l'intervalle, elle met en attente la facture non réglée.

## Dossier n°5 : Suites à donner à la convention Petites Villes de Demain

La Présidente indique que la convention quadripartite de partage de la cheffe de projet Petites Villes de Demain (Valençay, Chabris, Communauté de Communes Chabris – Pays de Bazelle et CCEV) arrivera à terme le 31 janvier 2025. Le coût annuel pour la CCEV est de 10 000 €. Elle demande aux membres s'ils souhaitent reconduire cette convention.

La Présidente indique qu'elle a peu travaillé pour la CCEV. Elle demande quelles sont les communes qui ont été accompagnées.

Il s'agit de Pellevoisin, Luçay-le-Mâle, Villentrois, Fontguenand et bien sûr Valençay.

Gilles BRANCHOUX : La cheffe de projet a beaucoup fait pour Valençay.

Philippe KOCHER : Il s'agit tout de même de 10 000 € alors que ça n'apporte pas grand-chose.

Bruno TAILLANDIER : Si l'action menée à Valençay est utile, cela sert à tout le territoire. Par ailleurs, est-ce que les communes qui utilisent les services de la cheffe de projet ne pourraient pas participer financièrement ? Elle a travaillé pour Luçay-le-Mâle et a fait un très bon travail.

Claude DOUCET : Je vais révoquer le sujet avec le Maire de Chabris.

**Le bureau communautaire propose de surseoir à la décision qui, de toute façon, devra être soumise à l'approbation du conseil communautaire.**

## Dossier n°6 : Questions diverses

### 1) Création d'une régie d'avances de l'OTSI

**Le bureau communautaire émet un avis favorable à ce que la régie de l'Office de Tourisme puisse payer directement des producteurs de la boutique.**

### 2) Désignation d'un référent « ambroisie »

**Le bureau communautaire propose de désigner M. Bruno TAILLANDIER.** Cette proposition devra être soumise à l'approbation du conseil communautaire du 9 avril 2024.

### 3) Proposition d'une réunion d'information sur la Défense Incendie

**Le bureau communautaire valide le principe de l'organisation d'une réunion d'information sur la Défense Incendie avec le SDIS à destination des élus municipaux, en particulier des Maires et adjoints.**

### 4) Taux de vacance des logements sociaux de la CCEV (situation arrêtée au 16/02/2024)

Suite à la sollicitation de plusieurs élus, le tableau suivant est remis aux membres du bureau communautaire.

Commune	Adresse du logement	Date d'arrivée du dernier locataire	Date de départ du dernier locataire
Ecueillé	2 rue du 8 Mai 1945	30/09/2019	néant
Faverolles-en-Berry	1 route de Luçay	04/08/2022	néant
	1 B route de Luçay	15/03/2017	néant
	12 A route de Châteauvieux	31/08/2019	néant
	12 B route de Châteauvieux	16/06/2023	néant
Heugnes	2 rue de la Gare	30/06/2016	néant
	*8 bis place Saint-Martin	05/03/2014	néant
	*8 place Saint-Martin		21/06/2022
Jeu-Maloches	3 place de l'Eglise	31/05/2022	néant

Commune	Adresse du logement	Date d'arrivée du dernier locataire	Date de départ du dernier locataire
<b>Langé</b>	15 rue de la Bodendière	31/10/2016	néant
	15 bis rue de la Bodendière	30/06/2017	néant
<b>Lye</b>	184 route de Villentrois	26/11/2021	néant
	186 route de Villentrois	29/11/2019	néant
	156 route de Villentrois	08/09/2017	néant
	164 route de Villentrois	16/10/2020	néant
	10 rue du Commerce	31/03/2023	néant
	10 bis rue du Commerce	29/06/2018	néant
<b>Préaux</b>	5 place Jacques Brel	06/05/2021	néant
	7 place Jacques Brel	20/01/2020	néant

*\* Résiliation de la convention avec l'Etat demandée au 30/06/2024 pour mise en vente des logements*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.